

« L'ICOM est l'organisation internationale des musées et des professionnels de musée. »

Critères d'adhésion

L'adhésion à l'ICOM est réservée aux musées, aux institutions reconnues par l'ICOM* et aux professionnels de musée, selon les critères définis par les Statuts de l'association :

« Un musée est une institution permanente à but non lucratif, au service de la société et de son développement, ouverte au public, qui acquiert, conserve, étudie, transmet et expose le patrimoine matériel et immatériel de l'humanité et son environnement, à des fins d'étude, d'éducation et de délectation »

« Les professionnels de musée comprennent l'ensemble des membres du personnel des Musées et des Institutions [reconnues par l'ICOM], et les personnes qui, dans un contexte professionnel, ont pour activité principale de fournir des services, des connaissances et une expertise aux Musées et à la communauté muséale. »

Toutes les personnes et institutions souhaitant devenir membres de l'ICOM s'engagent à

- Ne pas faire commerce de biens culturels, objets d'art ou spécimens scientifiques et naturels
- Respecter le Code de Déontologie de l'ICOM pour les musées.
- Adresser leur demande écrite au comité national de leur pays de résidence.
- Verser une cotisation annuelle dont le montant est déterminé par l'ICOM.

Le Code de Déontologie de l'ICOM

<http://icom-wb.museum/files/files/Adhesions/ICOM-code-Fr.pdf>

Statuts de l'ICOM

https://icom.museum/wp-content/uploads/2018/07/2017_ICOM_Statuts_FR.pdf

Statuts de l'ICOM-BWB

http://icom-wb.museum/files/files/Apropos/Statuts_BWB_-2018.pdf

* Règlement intérieur de l'ICOM, article 2.1.2. Institutions pouvant être qualifiées de musées

Outre les musées proprement dits, les institutions suivantes peuvent adhérer à l'ICOM : **I.** Les monuments et sites naturels, archéologiques et ethnographiques et les monuments et sites historiques ayant un caractère de musée eu égard à leurs activités d'acquisition, de conservation et de collection de témoins matériels et immatériels des peuples et de leur environnement ; **II.** Les institutions qui conservent des collections et exposent, à des fins d'éducation, des spécimens vivants de végétaux et d'animaux, tels que les jardins botaniques et zoologiques, les aquariums et les vivariums ; **III.** Les centres scientifiques et les planétariums ; **IV.** Les galeries d'art à but non lucratif ainsi que les instituts de conservation et galeries d'exposition dépendantes des bibliothèques

et des centres d'archives ; **V.** Les réserves naturelles ; **VI.** Les organisations nationales, régionales ou locales de musées ainsi que les administrations publiques de tutelle (ministères, département ou organismes) des musées telles qu'elles sont définies dans le présent article ; **VII.** Les institutions ou organisations à but non lucratif qui mènent des activités de recherche en matière de conservation, d'éducation, de formation, de documentation ainsi que d'autres activités liées aux musées et à la muséologie ; **VIII.** Les centres culturels et autres institutions ayant pour mission d'aider à la préservation, à la pérennité et à la gestion des ressources du patrimoine matériel et immatériel, y compris le patrimoine vivant et les activités créatives numériques.

Formulaire de demande d'adhésion institutionnelle

Votre institution

Nom de votre institution dans la langue locale

Nom de votre institution en anglais

Date de création de l'institution

Votre institution est conforme à la définition d'un musée telle que prévue dans les Statuts

Votre institution n'est pas un musée ni une institution reconnue par l'ICOM mais est intéressée par les musées et leur coopération internationale et souhaite soutenir l'ICOM en devenant membre bienfaiteur

Votre institution est reconnue par l'ICOM comme pouvant être qualifiée de musée

un monument ou un site naturel, archéologique ou ethnographique, un monument ou un site historique ayant un caractère de musée eu égard à ses activités d'acquisition, de conservation et de collection de témoins matériels et immatériels des peuples et de leur environnement

une institution qui conserve des collections et expose, à des fins d'éducation, des spécimens vivants de végétaux et d'animaux (jardin botanique et zoologique, aquarium ou vivarium)

un centre scientifique ou un planetarium

une galerie d'art à but non lucratif, un institut de conservation ou une galerie d'exposition dépendante d'une bibliothèque ou d'un centre d'archives

une réserve naturelle

une organisation nationale, régionale ou locale de musées ou une administration publique de tutelle (ministère, département ou organisme) des musées

une institution ou une organisation à but non lucratif qui mène des activités de recherche en matière de conservation, d'éducation, de formation, de documentation ou d'autres activités liées aux musées et à la muséologie

un centre culturel ou une institution ayant pour mission d'aider à la préservation, à la pérennité ou à la gestion des ressources du patrimoine matériel et immatériel, y compris le patrimoine vivant et les activités créatives numériques

Budget de fonctionnement annuel de votre institution

(pour déterminer le montant de votre cotisation)

- < 30 000 € (Institutionnel 1 - 3 cartes ICOM)
- de 30 000 € à 100 000 € (Institutionnel 2 - 4 cartes ICOM)
- de 100 000 € à 1 000 000 € (Institutionnel 3 - 5 cartes ICOM)
- de 1 000 000 € à 5 000 000 € (Institutionnel 4 - 6 cartes ICOM)
- de 5 000 000 € à 10 000 000 € (Institutionnel 5 - 7 cartes ICOM)
- > 10 000 000 € (Institutionnel 6 - 8 cartes)

Statut administratif de l'institution

- A.S.B.L. Universitaire
- Communal Fondation
- Provincial Privé
- Régional Société / Entreprise
- Fédéral

Coordonnées principales de votre institution

Adresse _____

Ville _____
Code postal _____
Pays _____
Site web _____

Responsable d'établissement

Civilité

M^{me} M. Autre: _____

Nom

Prénom

Comment vous contacter

Contact de liaison avec l'ICOM

Civilité

M^{me} M. Autre: _____

Nom

Prénom

Fonction

Email

Téléphone (avec l'indicatif du pays)

Langue de communication (cocher une seule case)

anglais français espagnol

Représentants institutionnels désignés

Conformément aux *Statuts de l'ICOM* (article 6, section 3), « les membres institutionnels peuvent désigner trois (3) personnes pour les représenter aux comités nationaux et aux comités internationaux, ainsi qu'à la conférence générale et à l'assemblée générale. Ces personnes ne doivent pas nécessairement être des Membres individuels de l'ICOM. »

Représentant 1

Civilité

M^{me} M. Autre: _____

Nom

Prénom

Fonction

Email

Téléphone (avec l'indicatif du pays)

Comité international (voir la liste ci-dessous)

Représentant 2

Civilité

M^{me} M. Autre: _____

Nom

Prénom

Fonction

Email

Téléphone (avec l'indicatif du pays)

Comité international (voir la liste ci-dessous)

Représentant 3

Civilité

M^{me} M. Autre: _____

Nom

Prénom

Fonction

Email

Téléphone (avec l'indicatif du pays)

Comité international (voir la liste ci-dessous)

Pour plus d'informations sur les comités internationaux de l'ICOM et leurs activités

<https://icom.museum/fr/reseau/repertoire-des-comites/?type=218>

- ▶ **AVICOM**
Audiovisuel, nouvelles technologies et médias sociaux
- ▶ **CAMOC**
Musées des villes
- ▶ **CECA**
Éducation et action culturelle
- ▶ **CIDOC**
Documentation
- ▶ **CIMCIM**
Instruments et musique
- ▶ **CIMUSET**
Sciences et techniques
- ▶ **CIPEG**
Égyptologie
- ▶ **COMCOL**
Développement des collections
- ▶ **COSTUME**
Costume, mode et textile
- ▶ **DEMIST**
Demeures historiques-musées
- ▶ **DRMC**
Musées résilients aux catastrophes
- ▶ **GLASS**
Verre
- ▶ **ICAMT**
Architecture et techniques muséographiques
- ▶ **ICDAD**
Arts décoratifs et design
- ▶ **ICEE**
Échanges d'expositions
- ▶ **ICEthics**
Dilemmes éthiques
- ▶ **ICFA**
Beaux-arts
- ▶ **ICLCM**
Musées littéraires et de compositeurs
- ▶ **ICMAH**
Archéologie et histoire
- ▶ **ICME**
Ethnographie
- ▶ **ICMEMO**
Mémoire des victimes de crimes publics
- ▶ **ICMS**
Sécurité dans les musées
- ▶ **ICOFOM**
Muséologie
- ▶ **ICOMAM**
Armes et histoire militaire
- ▶ **ICOM-CC**
Conservation
- ▶ **ICOMON**
Musées bancaires et monétaires
- ▶ **ICR**
Musées régionaux
- ▶ **ICTOP**
Formation du personnel
- ▶ **INTERCOM**
Gestion des musées
- ▶ **MPR**
Marketing et relations publiques
- ▶ **NATHIST**
Sciences naturelles
- ▶ **UMAC**
Musées universitaires

La qualité de membre ne me sera conférée qu'après approbation de ma candidature par le Conseil d'administration de l'ICOM Belgique / Wallonie-Bruxelles. Un recours contre la décision du Conseil d'Administration peut être introduit auprès de l'Assemblée Générale de l'ICOM-BWB, et le cas échéant auprès du secrétariat internationale d'ICOM. Elle me sera automatiquement retirée en cas de non respect des statuts de l'ICOM et de son Code de déontologie et de non-paiement de la cotisation annuelle.

La présente candidature sera accompagnée :

- 1) d'une plaquette de présentation de l'institution
- 2) d'une lettre de motivation du responsable de l'institution

Veillez compléter, dater et signer la déclaration suivante

(cl) (r2) En cochant cette case et en soumettant ma demande d'adhésion, je reconnais avoir lu et compris les informations fournies dans le présent formulaire.

(cl) (r2) En cochant cette case et en soumettant ma demande d'adhésion, je reconnais avoir lu et compris les informations relatives au règlement général sur la protection des données (RGPD) ci-dessous, ainsi que la politique de confidentialité de l'ICOM accessible via le lien suivant : <https://icom.museum/fr/politique-de-confidentialite>

(cl) (r2) En cochant cette case, j'accepte explicitement que mes données personnelles soient transférées aux comités internationaux de l'ICOM, hors de l'Espace Économique Européen, dans les conditions précisées dans la mention d'information ci-dessous.

Signature du contact de liaison (cl) Signature du représentant 1 (r1) Signature du représentant 2 (r2) Signature du représentant 3 (r3)

Je soussigné(e), _____

reconnais avoir lu et compris les informations fournies dans le présent formulaire et certifie que mon institution remplit les conditions requises pour faire partie du Conseil international des musées (ICOM) et demande à devenir membre de l'ICOM. Elle s'engage à ne pas faire de commerce (vente et achat dans un but lucratif) dans le domaine des biens culturels et à respecter le Code de Déontologie pour les musées adopté par l'ICOM. je certifie également avoir lu et compris les informations relatives à la protection des données personnelles figurant dans la politique de confidentialité de l'ICOM disponible sur le lien suivant: <http://icom.museum/fr/politique-de-confidentialite>, ainsi que les informations sur le règlement général sur la protection des données (RGPD) ci-dessous et dans la mention d'information ci-après

Date

Signature du responsable d'établissement

Information concernant le règlement général sur la protection des données (RGPD)

Adhésion provenant d'un pays avec un comité national

Toutes les informations personnelles demandées sont obligatoires et indispensables pour effectuer une demande d'adhésion à l'ICOM auprès d'un comité national. A défaut de fournir les informations demandées, votre candidature d'adhésion ne pourra pas être acceptée. Le comité national de l'ICOM dans votre pays de résidence, en tant que responsable du traitement, ne collecte et n'utilise que les données personnelles nécessaires à l'évaluation des demandes d'adhésion, à la gestion des adhésions et cotisations et à la communication régulière des ses activités et des informations sur les musées. La base juridique de ces activités de traitement est constituée par les intérêts légitimes de votre comité national, pour communiquer avec vous et gérer votre adhésion. Vos données personnelles ne seront pas conservées plus longtemps que nécessaire pour gérer votre adhésion et atteindre les objectifs du comité national. Vos données personnelles seront envoyées aux partenaires et aux responsables du traitement de votre comité national, tels que le Secrétariat du Conseil international des musées. Conformément au RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données que vous avez accepté de partager.

Dans certaines circonstances, vous avez également le droit de :

- définir des directives concernant la gestion de vos données personnelles après votre décès ;
- retirer votre consentement lorsque le traitement de vos données personnelles est fondé sur cette base juridique ;
- vous opposer, en tout ou en partie, au traitement de vos données personnelles ;
- demander la restriction du traitement de vos données personnelles ;
- demander la transférabilité, le cas échéant, de vos données personnelles.

Vous pouvez exercer ces droits en contactant votre comité national. Vous avez également le droit de porter plainte auprès de toute autorité de contrôle compétente située dans un Etat membre de l'UE, en cas de violation de la réglementation applicable en matière de protection des données.

En fonction de vos intérêts légitimes, vos données personnelles seront également envoyées et traitées par le Secrétariat du Conseil international des musées qui, en tant que responsable du traitement, ne collecte et n'utilise que les données personnelles nécessaires à la communication régulière des activités et des publications de l'ICOM et des informations sur les musées, au suivi institutionnel des demandes de bourses et des candidatures aux élections, ainsi qu'à l'établissement d'un réseau mondial des professionnels de musée. Les données, et notamment les dates de naissance, sont également collectées pour les besoins d'études statistiques sur nos membres et pour l'attribution de certaines bourses.

Grâce à la base IRIS, vous pourrez accéder à vos données personnelles, qui seront également accessibles par le secrétariat de l'ICOM, les gestionnaires de votre comité national, ainsi qu'à certains prestataires et partenaires de l'ICOM, étant entendu que le principe de minimisation sera appliqué et que la question de la protection des données sera traitée contractuellement pour garantir vos droits. Vos données personnelles seront également transmises aux gestionnaires des comités internationaux que vous avez choisis par le biais du présent formulaire. A ce titre, vos données personnelles peuvent être transférées vers un pays tiers ne faisant pas l'objet d'une décision d'adéquation par la Commission européenne. Ce transfert est nécessaire pour l'exécution du contrat entre vous et le Secrétariat du Conseil international des musées. Outre l'hypothèse abordée au paragraphe précédent, vos données personnelles ne seront pas communiquées à des tiers et ne seront pas conservées plus longtemps que nécessaire pour atteindre les objectifs liés à la gestion de votre adhésion et aux objectifs de l'association. Conformément au RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données que vous avez accepté de partager.

Dans certaines circonstances, vous avez également le droit de :

- définir des directives concernant la gestion de vos données personnelles après votre décès ;
- retirer votre consentement lorsque le traitement de vos données personnelles est fondé sur cette base juridique ;
- vous opposer, en tout ou en partie, au traitement de vos données personnelles ;
- demander la restriction du traitement de vos données personnelles ;
- demander la transférabilité, le cas échéant, de vos données personnelles.

Vous pouvez exercer ces droits en nous contactant par email à rgpd@icom.museum, ou par courrier à ICOM (DPD), 15 rue Lasson, 75012 Paris (France). Vous avez également le droit de porter plainte auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) ou de toute autre autorité de contrôle compétente située dans un Etat membre de l'UE, en cas de violation de la réglementation applicable en matière de protection des données.

Pour plus d'informations sur nos pratiques de confidentialité, nous vous invitons à lire notre politique de confidentialité, disponible à l'adresse suivante : <http://icom.museum/fr/politique-de-confidentialite>

Si vous avez des questions, des suggestions ou si vous souhaitez déposer une plainte, vous pouvez nous contacter par email à rgpd@icom.museum , ou par courrier à l'adresse ICOM (DPD), 15 rue Lasson, 75012 Paris (France).

Adhésion provenant d'un pays sans comité national

Toutes les informations personnelles demandées sont obligatoires et indispensables pour effectuer une demande d'adhésion à l'ICOM. A défaut de fournir les informations demandées, votre candidature d'adhésion ne pourra pas être acceptée. Le Conseil international des musées (ICOM), en tant que responsable du traitement, ne collecte et n'utilise que les données personnelles nécessaires à l'évaluation des demandes d'adhésion et à la gestion des adhésions et cotisations, à la communication régulière des activités et des publications de l'ICOM et des informations sur les musées, au suivi institutionnel des demandes de bourses et des candidatures aux élections, ainsi qu'à l'établissement d'un réseau mondial des professionnels de musée. Les données, et notamment les dates de naissance, sont également collectées pour les besoins d'études statistiques sur nos membres et pour l'attribution de certaines bourses. Grâce à la base IRIS, vous pourrez accéder à vos données personnelles, qui seront également accessibles par le secrétariat de l'ICOM, les gestionnaires de votre comité national, ainsi qu'à certains prestataires et partenaires de l'ICOM, étant entendu que le principe de minimisation sera appliqué et que la question de la protection des données sera traitée contractuellement pour garantir vos droits. Vos données personnelles seront également transmises aux gestionnaires des comités internationaux que vous avez choisis par le biais du présent formulaire. A ce titre, vos données personnelles peuvent être transférées vers un pays tiers ne faisant pas l'objet d'une décision d'adéquation par la Commission européenne. Ce transfert est nécessaire pour l'exécution du contrat entre vous et le Secrétariat du Conseil international des musées. Outre l'hypothèse abordée au paragraphe précédent, vos données personnelles ne seront pas communiquées à des tiers et ne seront pas conservées plus longtemps que nécessaire pour atteindre les objectifs liés à la gestion de votre adhésion et aux objectifs de l'association.

Conformément au RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données que vous avez accepté de partager.

Dans certaines circonstances, vous avez également le droit de :

- définir des directives concernant la gestion de vos données personnelles après votre décès ;
- retirer votre consentement lorsque le traitement de vos données personnelles est fondé sur cette base juridique ;
- vous opposer, en tout ou en partie, au traitement de vos données personnelles ;
- demander la restriction du traitement de vos données personnelles ;
- demander la transférabilité, le cas échéant, de vos données personnelles.

Vous pouvez exercer ces droits en nous contactant par email à rgpd@icom.museum, ou par courrier à ICOM (DPD), 15 rue Lasson, 75012 Paris (France). Vous avez également le droit de porter plainte auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) ou de toute autre autorité de contrôle compétente située dans un Etat membre de l'UE, en cas de violation de la réglementation applicable en matière de protection des données.

Pour plus d'informations sur nos pratiques de confidentialité, nous vous invitons à lire notre politique de confidentialité, disponible à l'adresse suivante : <http://icom.museum/fr/politique-de-confidentialite>

Si vous avez des questions, des suggestions ou si vous souhaitez déposer une plainte, vous pouvez nous contacter par email à rgpd@icom.museum , ou par courrier à l'adresse ICOM (DPD), 15 rue Lasson, 75012 Paris (France).